

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
6 mai 2003
Français
Original: anglais

**Lettre datée du 5 mai 2003, adressée au Secrétaire général
par le Président du Conseil de sécurité**

J'ai l'honneur de vous informer que les membres du Conseil de sécurité ont décidé d'envoyer une mission dans la sous-région de l'Afrique occidentale du 15 au 23 mai 2003. Ils sont convenus du mandat de la mission que vous trouverez ci-joint (voir annexe).

Je vous saurais gré de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Président du Conseil de sécurité
(*Signé*) Munir **Akram**



Annexe

Mission du Conseil de sécurité en Afrique occidentale : objectifs

Au niveau régional

- Témoigner que le Conseil de sécurité continue de s'intéresser à la sous-région
- Encourager les pays de la sous-région (membres de l'Union du fleuve Mano et de la CEDEAO, par exemple) à coopérer davantage; évaluer la suite donnée au Sommet de Rabat; repérer tout obstacle à l'amélioration de la coopération
- Examiner les activités du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest
- Examiner les liens existant entre les conflits au Libéria, en Côte d'Ivoire et en Sierra Leone ainsi que l'incidence de ces conflits sur les pays voisins (notamment présence de mercenaires, trafic d'armes et question des réfugiés)
- Évaluer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Conseil concernant la protection des civils et des enfants touchés par les conflits armés
- Souligner la nécessité pour tous les pays de respecter leurs obligations dans le domaine des droits de l'homme et du droit international humanitaire

Sierra Leone

- Évaluer la mesure dans laquelle la MINUSIL a réussi à instaurer la sécurité en Sierra Leone et à assurer la protection des civils
- Évaluer l'état du retrait de la MINUSIL et la capacité de la police et des forces armées sierra-léonaises à assurer la sécurité pendant ce retrait
- Évaluer la transition du maintien de la paix au développement à plus long terme
- Examiner la façon dont le Tribunal spécial et la Commission Vérité et réconciliation abordent la question de la justice et de la réconciliation

Libéria

- Exhorter le Gouvernement libérien, le mouvement LURD et tous autres groupes rebelles armés à entamer des négociations en vue d'un cessez-le-feu et à appliquer les résolutions du Conseil de sécurité
- Inviter le Gouvernement libérien à resserrer sa coopération avec les pays voisins
- Évaluer la suite donnée par le Gouvernement aux propositions du Conseil tendant à résoudre la crise, et notamment la probabilité de la tenue d'élections libres et justes
- Évaluer l'impact et l'efficacité du Bureau des Nations Unies au Libéria, ses liens avec les éléments opérationnels de l'Équipe des Nations Unies et les attentes du Gouvernement libérien par rapport au nouveau mandat du Bureau

Côte d'Ivoire

- Exhorter toutes les parties à respecter pleinement toutes les dispositions du cessez-le-feu
- Exhorter le Gouvernement et toutes les parties à appliquer pleinement l'Accord de Linas-Marcoussis
- Examiner avec le Représentant spécial du Secrétaire général, Albert Tévoedjré, les progrès accomplis en ce qui concerne la Mission des Nations Unies en Côte d'Ivoire
- Souligner la nécessité pour toutes les parties de respecter les droits de l'homme
- Examiner comment faire face au problème de l'insécurité dans l'ouest de la Côte d'Ivoire

Guinée-Bissau

- Exhorter le Gouvernement et le Président Kumba Yalá à faire en sorte que les élections prochaines se déroulent de façon transparente, juste et crédible, et à prendre, comme ils le doivent, les mesures de confiance nécessaires
 - Exhorter le Gouvernement à approuver le principe du partenariat défini par le groupe consultatif spécial du Conseil économique et social
-